



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SOUS-PRÉFECTURE DE CAMBRAI  
ARRIVÉE LE  
16 SEP. 2016

-----  
**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016**

**Délibération N°2016/102**  
**Date de convocation : 22 août 2016**  
**Nombre de conseillers en exercice : 77**

**L'an deux mille seize, le 14 septembre 2016 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de BUSIGNY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.**

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Bethencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

**Etaient présents (59 titulaires 2 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN

Virginie LE BERRIGAUD

Christian PAYEN

Jean-Pierre THIEULEUX

Thierry WALEMME (S)

Agnès BERANGER

Denis COLLIN

Anne – Sophie MERY DUEZ

Martine THUILLEZ

Gérard TAISNE

Bernard PLET

Karine ELOIR

Bruno MANNEL

Serge SIMEON

Marc PLATEAU

Michel HENNEQUART

Jacky DUMINY

Jean-Pierre RICHEZ

Maurice DEFAUX

Jean-Marc DOSIERE

Daniel FIEVET

Hubert DEJARDIN

Jacques OLIVIER

Pierre-Henri DUDANT

Christian PECQUEUX

Francis LEBLON

Didier BONIFACE

Mélanie DISDIER

Bernard POULAIN

Serge WARWICK

Gilles PELLETIER

Jean-Claude GERARD

Charles BLANGIS

Joseph MODARELLI

Pascal FOULON

Pascal LEVEQUE

Laurence RIBES

Daniel BLAIRON

Daniel CATTIAUX

Henri QUONIOU

Jean-Paul CAILLIEZ

Yannick HERBET

Nathalie GAVE

Gérard LENOBLE

Brigitte ROLAND-BEC

Dominique LAMOURET

Guy BRICOUT

Pierre LEVEQUE

Brigitte PRUVOT

Alain GOETGHELUCK

Pierre LAUDE

Bertrand LEFEBVRE

Laurent COULON

Isabelle PIERARD

Janine TOURAINNE

Pascal COQUELLE

Michel GOUVART (S)

Augustine NOIRMAIN

Véronique NICAISE

Stéphane JUMEAUX

Axelle DOERLER

**Membre(s) Excusé(s) (1) :** Didier BLEUSE

**Membre(s) Absent(s) (10) :**

Denise LESAGE, Laurence MONTEIRO-LOPEZ, Vincent WAXIN, Jean-Félix MACAREZ, Liliane RICHOMME, Sandrine TRIOUX, Patrice BONIFACE, Jean-Louis CAUDRELIER, Marc DUFRENNE, Chantal WAYENBERGE

**Membre(s) ayant donné procuration (5) :**

Frédéric BRICOUT à Agnès BERANGER, Régine DHOLLANDE à Denis COLLIN, Alain RIQUET à Guy BRICOUT, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Joëlle MANESSE à Isabelle PIERARD,

Axelle DOERLER est élue secrétaire de séance.

## DELIBERATION N°2016/102 - Objet : Contrat de ruralité

La Comité Interministériel aux ruralités a décidé de la mise en place des Contrats de Ruralité pour accompagner les développement des territoires ruraux.

Ce contrat s'articule autour de 6 volets prioritaires :

- accès aux services et aux soins,
- revitalisation des bourgs centres,
- attractivité du territoire,
- mobilités,
- transition écologique,
- cohésion sociale

Sur la base des volontés et des spécificités locales, d'autres thématiques peuvent également être retenues.

Ce contrat est conclu pour une durée de 6 ans avec une clause de révision à mi-parcours.

Les signataires du contrat définiront les modalités e gouvernance ainsi que l'ingénierie mobilisée pour la mise en œuvre et le suivi des actions.

Le contrat de ruralité est signé entre l'État et 1 ou plusieurs EPCI à fiscalité propre.

Peuvent également être signataires ( à un ou plusieurs volets):

- le Conseil Régional,
- le Conseil Départemental,
- les communes (pour les actions relevant de leurs compétences)
- tout autre partenaire institutionnel, économique ou associatif

Les co-contractants s'engagent à mobiliser les moyens humains, techniques et financiers.

Les sources de financement relèvent de crédits spécifiques ou de droit commun, de l'État de Collectivités Territoriales ou autres partenaires signataires (DETR, FNADT, FEDER, FSE, FEADER, FSIL)

Les candidatures doivent être présentées avant le 15 octobre 2016.

Monsieur le Président sollicite donc l'avis de l'assemblée sur ce point.

A l'unanimité l'assemblée décide d'être signataire pour l'ensemble de son territoire du contrat de ruralité

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 16 septembre 2016 et de la publication

Pour expédition conforme  
Caudry, le 16 septembre 2016  
Le 16 septembre 2016

Vu,



Le Président,  
Maire de CAUDRY  
Vice-Président du Conseil Départemental

Guy BRICOUT  
IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.